

POLITIQUES D'EMPLOI

Etat de la question

Marie-Kristine VANBOCKESTAL

Administratrice générale

24 avril 2014



TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION
2. REPERES HISTORIQUES
De 1944 à 2022
3. LES MARCHES DE L'EMPLOI BELGES
 1. Cadrage statistique et analytique
 2. Eléments budgétaires
4. LES POLITIQUES D'EMPLOI ACTUELLES
Politiques régionale et fédérale
 1. Aides, dispositifs, acteurs
 2. La 6^e réforme de l'Etat et le transfert de compétences
5. DES SPECIFICITES BELGES
 1. Un dialogue social inédit
 2. Mais un cloisonnement institutionnel
6. CONCLUSION



2. REPERES HISTORIQUES

- 28-12-1944 : arrêté-loi concernant la sécurité sociale des travailleurs
- 8-8-1980 : loi spéciale de réforme institutionnelle
 - 1989 : naissance des SPE : Forem, Orbem, VDAB
 - 1993 : décret II de la Communauté française de transfert de la formation professionnelle vers la RW et la COCOF
- 25-11-1991 : arrêté royal portant réglementation du chômage
- 1997 : traité d'Amsterdam
 - 24-3-2000 : Conseil extraordinaire de Lisbonne
- 24-4-2004 : accord de coopération relatif au contrôle et au suivi du comportement actif de recherche d'emploi
- 23-12-2005 : loi relative au pacte de solidarité entre les générations
- 2008, 2011 : crises (financière et économique, dettes souveraines)
- 6-12-2011 : accord institutionnel sur la 6^e réforme de l'Etat
- [2022] : des régions autonomes sur le plan socio-économique.



RAPPEL HISTORIQUE – les dates clés des XXe/XXIe siècles

28-12-1944 : arrêté-loi créant la sécurité sociale moderne, ses 4 piliers dont l'assurance-chômage et l'ancêtre de l'ONEm (Office national du placement et du chômage, compétent également pour le « recyclage et la reconversion professionnels »). Pq ? invalidité (guerre) et Plan Marshall (pays à reconstruire = création d'emplois).

8-8-1980 : 2^e réforme de l'Etat. Création des régions W et FL et transfert d'une grande partie des compétences Emploi (càd le « placement » tandis que le droit du travail (relations collectives et individuelles) reste fédéral)

1989 : création de la RBC ; l'ONEm reste compétent uniquement pour le chômage tandis que sont créés les 3 SPE régionaux (Forem, VDAB et ORBEM).

1993 : décret II transférant la compétence Formation professionnelle de la CF à la RW et à la COCOF (le Forem est l'OIP wallon pour l'emploi ET la formation).

25-11-1991 : l'AR « chômage ». Une énorme base réglementaire (NB-cf loi récente prise par M. Deconinck) qui détermine les conditions d'accès, de dispense, de durée etc. Il agrée les OP (CAPAC et OS). La caisse chômage est le ciment de la solidarité interpersonnelle des travailleurs.

1997 : Traité d'Amsterdam. Inclut désormais un chapitre Emploi. Principe de subsidiarité. Stratégie reposant sur objectifs communs (taux d'emploi), lignes

directrices et surveillance multilatérale (MOC : Méthode ouverte de coordination). Via des PAN annuels, remplacés par les PNR, suite au Conseil de Lisbonne : « Faire de l'UE l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique au monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ». En 10 ans... On le voit aujourd'hui: les conséquences de cet objectif en matière de désindustrialisation, de pertes d'emploi et, crise aidant, de la plongée de certains pays dans des cures d'austérité résultant en taux de chômage de 50, voire 60 % chez les jeunes de moins de 25 ans (Grèce, Espagne).

Désormais, les politiques des EM sont directement imprégnées des objectifs UE, non pas tant via des dispositions contraignantes (pas de règle d'or emploi) mais par des instruments incitatifs (fonds structurels).

Nouveau : la Garantie Jeunesse.

2004 : de l'Etat Providence à l'Etat social actif...

Accord de coopération du 24 avril 2004 relatif au contrôle et au suivi du comportement actif de recherche d'emploi.

En 2004, on « cueille les fruits de la croissance », la Flandre frôle le plein emploi (6 % vs 10 % UE), offres non satisfaites : elle veut donc élargir son réservoir de main d'œuvre aux DE wallons et bruxellois.

La mobilité inter-régionale est née véritablement en 2005 avec l'OK de coop et surtout en 2008 qd JCM et VDB esquissent, via une déclaration commune, la régionalisation totale de l'emploi.

2005 : le Pacte de solidarité entre les générations

Une réforme issue du constat que le marché de l'emploi flamand reste tendu, avec une population vieillissante et une charge des pensions croissante. Il s'agit donc de garder les travailleurs plus longtemps à l'emploi : révision des conditions de PP (encore renforcée avec l'accord socio-économique de 2011), e.a. relèvement de l'âge et des réductions de cotisations sociales.

2008, puis 2011 : les crises

La Wallonie résistera mieux que de nombreux Etats membres et que la Flandre.

La 1^{ère} crise fera plonger le chômage davantage que la 2^{nde}, laquelle, moins brutale dure néanmoins (sauf pour les jeunes – cf infra)

Des pertes d'emploi et des grosses restructurations.

2011 : 6^e réforme de l'Etat et accord socio-économique (la variable d'ajustement d'un accord institutionnel partiel?)

2022 : des régions totalement autonomes sur le plan socio-économique

3. LES MARCHES DE L'EMPLOI

Le marché de l'emploi n'a pas de frontières territoriales : libre circulation des travailleurs.

Mais il y a 3 (4) marchés de l'emploi différents en Belgique :

- Caractéristiques d'ordre quantitatif entre régions
- Typologie de la population active
- Marchés fluides ou tendus
- Régionalisation : adapter les politiques aux différences
- Des régions qui coopèrent.



Les marchés de l'emploi n'ont pas de frontière : libre circulation des offres et des travailleurs (Traité de Rome, EURES). Mais ils sont encadrés, dynamisés et régulés par des législations désormais régionales. Car les 3 (4) marchés régionaux belges n'ont pas les mêmes caractéristiques, ni sur le plan quantitatif ni qualitatif. On dit le marché de l'emploi flamand plus dynamique car moins de demandeurs d'emploi qu'à Bxl et W. Mais il est aussi tendu dans la mesure où la demande ne rencontre pas, quantitativement et qualitativement l'offre. Le marché du travail flamand est caractérisé par une masse salariale vieillissante (sorties de l'emploi pas assez compensée par nouveaux, jeunes arrivants). En W. et à Bxl, c'est l'inverse : la demande d'emploi est caractérisée par une population jeune, surnuméraire et pas adéquatement qualifiée pour occuper les postes libérés. Enfin, une différence entre W et Bxl : il y a plus de création d'emplois à Bxl qu'en W (en fait, autant qu'en Flandre) mais les postes ne sont pas occupés par des DE bruxellois (la RBC devra utiliser les nouvelles aides transférées pour privilégier l'embauche de ses locaux).

Les 3 marchés de l'emploi sont donc tendus mais dans des proportions moindres : offres non satisfaites, pénuries, fonctions critiques.

On verra plus loin les mesures prises : mesures de (ré)orientation, formations professionnelles mais aussi comportement actif de recherche d'emploi (contrôle des chômeurs renforcé), traque aux pièges à l'emploi (limitation des allocations de chômage), migrations économiques, détachement de travailleurs (dumping social).

Mais il s'agira aussi : de donner une vision d'avenir, travailler la prospective sur les besoins du marché, préparer la réserve de main d'œuvre (Cf Forem : « Métiers d'avenir »).

Régionaliser, oui mais des régions coopérantes : l'OK de coop de 2005, Synerjob, positions coordonnées ./ UE (Garantie J ; Eures, Hopes)

3.1. ELEMENTS DE CADRAGE



CADRAGE STATISTIQUE – Structure de l'emploi wallon

La Wallonie c'est :

1.013.476 postes de travail salariés,
26,5 % du pays.

Parmi les postes salariés wallons :

46,9 % employés,
36,4 % ouvriers,
16,8 % fonctionnaires,
50,4 % hommes

80.722 établissements,
29,5 % du pays.

Selon la taille des établissements,
78,7 % de moins de 10 salariés,
2,0 % plus de 100.

275.192 indépendants
(dont 17.561 aidants), soit 27,8 % du pays.

66,8 % à titre principal,
24,6 % en activité complémentaire,
8,7 % après l'âge de la pension.

Tendances

Entre 2007 et 2012, **hausse des postes plus marquée en Wallonie :**
+ 3,5 %, soit 34.507 postes en plus contre + 2,3 % en Belgique.

Cette hausse est portée par **l'emploi salarié féminin :**
+ 9,0 % contre - 1,3 % pour les hommes.
→ C'est au sein des secteurs majoritairement masculins que l'emploi recule (industries, transport).

Fluctuations de l'emploi liées à la **conjoncture :**
- 0,1 % entre 2008-2009 (crise financière et économique)
+ 2,5 % entre 2009 et 2010 et + 0,2 % entre 2010 et 2011 (reprise)
- 0,6 % entre 2011 et 2012 (crise de la dette souveraine des Etats membres).

Au niveau **des établissements,** entre 2007 et 2012 :
+ 4,2 % (3.256 établissements en plus) contre + 2 % en Belgique.

Au niveau du travail **indépendant,** entre 2007 et 2012 :
+ 7,6 % (19.376 indépendants en plus) contre + 9,2 % en Belgique.
→ Un nombre croissant d'indépendants travaillent au-delà de **l'âge de la pension** (+ 27 %) ou en **complément d'un emploi salarié** (+ 18 %).



Source : ONSS, données décentralisées, décembre 2007, décembre 2012, INASTI, 2012, calculs Le Forem

La part des femmes à l'emploi ne cesse de croître alors que celle des hommes tend à reculer. Divers facteurs peuvent en partie expliquer cette évolution. D'une part, la crise économique débutée fin 2008 a, dans un premier temps, touché essentiellement des secteurs employant une majorité d'hommes (par exemple la métallurgie, la construction, le secteur automobile, etc.). Les secteurs du « non-marchand », principalement féminins, ont même durant la crise de 2009-2010, continué à créer de l'emploi. Il semblerait toutefois que depuis 2011, les effets de la crise s'étendent aussi à certains de ces secteurs comme l'administration ou l'enseignement. D'autre part, durant cette même période, le système des titres-services (emplois majoritairement exercés par des femmes) a permis de soutenir la hausse de l'emploi.

S'il est vrai que les établissements de plus de 100 personnes constituent un très faible pourcentage du total des entreprises wallonnes (2,0 % contre 2,2 % au niveau national), ils n'en fournissent pas moins de 40 % des emplois salariés en Wallonie contre 42,2 % en Flandre et 59,2 % à Bruxelles.

Le travail indépendant continue de se développer en Wallonie, bien que de manière moins soutenue que dans les autres régions du pays.

Que ce soit pour vivre d'une passion, s'assurer un complément de revenu ou faire quelque chose de « différent », le nombre de Wallons exerçant une activité d'indépendant au-delà

de l'âge de la pension ou en complément d'un emploi salarié ne cesse de croître. La progression parmi ceux exerçant leur activité à titre principal a été plus modeste (+ 2,2 %). Plus de six indépendants sur dix sont actifs dans le secteur du commerce ou exercent une profession libérale.

Structure de l'emploi à Bruxelles

Bruxelles c'est :

626.503 postes de travail salariés,
16,4 % du pays.

Parmi les postes salariés bruxellois :

60,9 % employés,
20,1 % ouvriers,
18,9 % fonctionnaires,
50,2 % hommes

34.820 établissements,
12,7 % du pays.

Selon la taille des établissements,
78,1 % de moins de 10 salariés,
2,7 % plus de 100.

93.924 indépendants
(dont 17.561 aidants), soit 9,5 % du pays.

78,8 % à titre principal,
14,7 % en activité complémentaire,
6,5 % après l'âge de la pension.

Tendances

Entre 2007 et 2012, **hausse des postes à Bruxelles de 0,9 %**, due aux postes ouvriers : + 5,6 %, les postes employés restent stables : + 0,1 %, ceux de fonctionnaires diminuent : -1,3 %.

Entre 2011 et 2012, **l'emploi salarié bruxellois recule de 1 %**, après une croissance observée les 2 années précédentes : + 0,6 % entre 2010 et 2011, + 1,3 % entre 2009 et 2010.

Au niveau **des établissements**, entre 2007 et 2012 : + 2,0 % (669 établissements en plus).

C'est à Bruxelles que **la part des établissements de plus de 100 travailleurs (2,7 %) est la plus élevée**, 2,2 % en Flandre, 2,0 % en Wallonie).

Au niveau du travail **indépendant**, entre 2007 et 2012 : + 17,7 % (14.092 indépendants en plus) contre + 9,2 % en Belgique.
→ La hausse du nombre d'indépendants à Bruxelles est **la plus soutenue des 3 régions** (+ 8,5 % en Flandre et + 7,6 % en Wallonie).



Source : ONSS, données décentralisées, décembre 2007, décembre 2012, INASTI, 2012, calculs Le Forem

Les secteurs qui distinguent la Wallonie du reste du pays

Près de 70 % des postes salariés sont couverts par 5 secteurs :

• santé et l'action sociale :	16,5 % des postes	10,2 % à Bruxelles ;
• industrie manufacturière :	12,6 %,	3,3 % ;
• administration :	12,5 %,	17,7 % (premier secteur bruxellois) ;
• commerce :	12,5 %,	9,9 % ;
• enseignement :	12,1 %,	9,9 %.

6 secteurs « spécialisés » (Indice de spécialisation > 1)¹
et en croissance entre 2007 et 2012

• santé et l'action sociale :	167.392 postes, IS de 1,13, + 3,1 %
• administration publique :	126.734 postes, IS de 1,22, + 4,3 %
• construction :	67.163 postes, IS de 1,16, + 3,7 %
• autres activités de services :	22.807 postes, IS de 1,02, + 8,8 %
• production et distribution d'eau :	9.407 postes, IS de 1,24, + 6,3 %
• production et distribution d'électricité, de gaz :	5.828 postes, IS de 1,07, + 6,9 %

→ L'enseignement dont le volume de l'emploi est resté stable, représente néanmoins 122.871 postes et un IS de 1,15.

¹ L'Indice de spécialisation (IS) rapporte le pourcentage de postes de travail salarié que le secteur obtient en Wallonie au pourcentage qu'il représente en Belgique. Un indice supérieur à 1 indique une spécialisation du secteur en Wallonie par rapport au pays.



Au niveau de l'emploi salarié, plusieurs secteurs en Wallonie se démarquent du reste du pays. C'est notamment le cas du secteur de la santé et de l'action sociale qui représente plus de 167.000 emplois dans la région et qui continue d'en créer.

Comparativement aux deux autres régions, le poids du secteur de la santé et de l'action sociale est plus important en Wallonie (14,9 % en Flandre et 10,2 % à Bruxelles). C'est à Bruxelles que l'administration publique est la plus représentée (17,7 % contre 7,1 % en Flandre) alors que le premier secteur en Flandre est l'industrie manufacturière (15,9 %).

L'enseignement et l'administration sont également d'importants pourvoyeurs d'emplois et représentent chacun plus de 122.000 postes d'emploi salarié. Pointons également le commerce, l'Horeca ainsi que le transport et la logistique qui regroupent 20 % des postes de travail salarié de la région. De plus, ces secteurs proposent des emplois relativement accessibles aux personnes peu qualifiées dont le nombre en Wallonie reste élevé.

Le secteur manufacturier comprend de nombreuses branches d'activités et, s'il est vrai que certaines ne sont plus guère créatrices d'emplois (comme la métallurgie par exemple qui reste malgré tout un employeur important), d'autres contribuent au renouveau industriel wallon. C'est le cas par exemple de l'industrie pharmaceutique qui avec plus de 13.000 postes en Wallonie a traversé ses dernières années de crise en continuant de créer de

l'emploi.

Plus globalement, les branches d'activités du secteur industriel sont fort dépendantes de l'économie mondiale. Dans un climat conjoncturel incertain et à la croisée d'évolutions technologiques majeures, les industries du secteur se trouvent confrontées à de nouveaux défis industriels dans un contexte compétitif : mondialisation des marchés et des capitaux, accroissement des impératifs réglementaires, exigences accrues des clients, émergence du développement durable, etc. L'innovation, via la recherche et le développement, semble indispensable pour permettre à ces industries de faire face à ces défis. Soutenir la recherche et stimuler l'innovation est d'ailleurs l'une des missions des différents pôles de compétitivité mis en place dans le cadre du Plan Marshall².Vert.

Chômage, trois sources pour éclairer une même réalité (M 2013)

**Taux de chômage harmonisé
au niveau européen (BIT) :**
(source : SPF Economie)

Wallonie : 11,4 %
Bruxelles : 19,3 %
Flandre : 5,1 %

Pays : 8,5 %

**Demandeurs d'Emploi Inoccupés
(DEI)**
(sources : Le Forem, ADG, Actiris, VDAB)

Wallonie : 252.972
Bruxelles : 109.429
Flandre : 221.901

Pays : 584.302

**Chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés
(CCI-DE) :**
(source : ONEM)

Wallonie : 194.014
Bruxelles : 76.781
Flandre : 161.689

Pays : 432.484

**Taux de demande d'emploi/chômage
administratif¹ :**

Wallonie : 16,0 %
Bruxelles : 20,4 %
Flandre : 7,5 %

Pays : 11,7 %

¹ = DEI / population active

Sources :
SPF Economie, Direction générale Statistique et information économique, EFT
ONEM, Stat info
Le Forem, Stat92



Trois indicateurs issus de sources différentes mais néanmoins complémentaires permettent de cerner le niveau de chômage ainsi que son évolution.

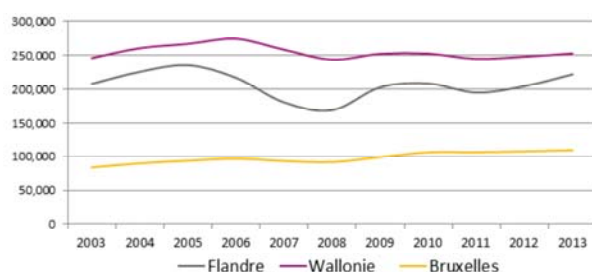
La première source est issue des **Enquêtes sur les Forces de Travail** qui sont réalisées dans l'ensemble des pays européens.

Le deuxième source est issue de l'**Onem** et concerne le nombre de chômeurs demandeurs d'emploi qui sont indemnisés.

Enfin la troisième source concerne les DEI calculés par les **SPE du pays**. Ce public, en plus des personnes qui reçoivent des allocations de chômage, reprend également les jeunes sortis des études, les personnes inscrites librement et celles qui le sont obligatoirement à la demande du CPAS.

Comment évolue la demande d'emploi depuis 10 ans ?

Evolution 2003-2013 (moyenne) des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) dans les 3 régions
Sources : Le Forem, ADG, Actiris, VDAB



Demandeurs d'emploi inoccupés (D.E.I.) par région				
Sources : Le Forem, ADG, Actiris, VDAB				
	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Belgique
2003	207.806	246.076	84.259	538.141
2004	225.633	260.658	90.322	576.613
2005	235.344	266.978	94.075	596.397
2006	216.762	274.400	97.099	588.261
2007	180.396	258.391	93.671	532.458
2008	168.890	243.861	92.114	504.865
2009	202.808	252.344	99.377	554.529
2010	208.242	252.560	106.390	567.192
2011	195.008	244.959	106.506	546.473
2012	204.437	248.077	107.854	560.367
2013	221.901	252.972	109.429	584.302

Tendances

La Wallonie demeure la Région avec le nombre le plus élevé de demandeurs d'emploi.

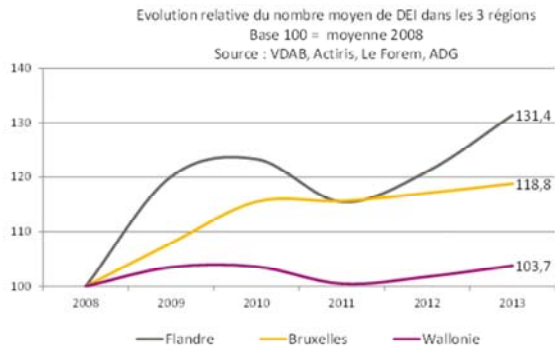
La demande d'emploi en Flandre subit de manière plus marquée les fluctuations conjoncturelles.

En Wallonie, le niveau atteint en 2013 est proche de celui observé en 2003.

En Flandre la hausse par rapport à 2003 est plus soutenue qu'en Wallonie.

C'est à Bruxelles que la progression est la plus forte par rapport à 2003. Toutefois Bruxelles connaît une progression démographique importante.

Comment évolue la demande d'emploi depuis le début de crise ?



Chiffres clés :

Parmi les demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) wallons :

- 87 % sont des D.E. demandeurs d'allocations et des jeunes en stage d'insertion ;
- 22 % sont âgés de moins de 25 ans ;
- 49 % sont peu qualifié (max. secondaire 2^{ème} degré) ;
- 29 % sont inoccupés depuis peu (moins de 6 mois) ;
- 37 % sont inoccupés de longue durée (plus de 2 ans).

Tendances

L'évolution de la demande d'emploi suit de près les fluctuations conjoncturelles.

Entre 2008 et 2013, c'est en Wallonie que l'ampleur de la hausse est la plus contenue : + 3,7 % contre + 15,7 % en Belgique, dont 18,8 % à Bruxelles.

Différentes réalités selon les caractéristiques de la demande d'emploi :

Les hommes plus touchés (+12,9 %)
→ secteurs masculins plus sensibles à la crise.

Les femmes diminuent (- 4,7 %)
→ soutien de l'emploi féminin (via les titres services).

Faible hausse parmi les jeunes (+ 1,6 %)
→ depuis le 2^{ème} semestre 2013, en léger recul.

Forte hausse parmi les 50 ans et plus (+22,4 %), mais
→ redressement de l'âge de dispense d'inscription de 58 ans en 2004 à 60 ans depuis 2013.

La situation des jeunes demandeurs d'emploi en Wallonie

Chiffres clés 2013 en Wallonie :

54.315 Demandeurs d'Emploi Inoccupés (DEI) âgés de moins de 25 ans dont :

- 92 % sont des DE demandeurs d'allocations et des jeunes en stage d'insertion ;
- 45 % sont peu qualifié (max. secondaire 2^{ème} degré) ;
- 41 % sont inoccupés depuis moins de 6 mois ;
- 15 % depuis 2 ans et plus .

Taux de chômage harmonisé des jeunes (BIT) : 32,8 %

Taux de demande d'emploi des jeunes (Le Forem) : 34,4 %

Demandeurs d'emploi inoccupés (D.E.I.) de moins de 25 ans selon le niveau d'études						
Source : Le Forem						
Année	Max. secondaire 2 ^{ème} degré	Supérieur universitaire et non univ.	Secondaire 3 ^{ème} degré	Apprentissage	Autres	Total général
2003	26 405	7 171	23 931	1 865	106	59 478
2004	27 279	7 669	24 828	1 949	173	61 898
2005	26 027	7 465	24 175	1 822	150	59 647
2006	26 786	7 888	25 599	1 870	99	62 242
2007	25 382	7 194	23 718	1 729	62	58 084
2008	24 011	6 053	21 775	1 585	54	53 479
2009	25 169	5 919	22 628	1 728	44	55 489
2010	25 022	5 752	22 214	1 747	43	54 778
2011	24 392	5 297	20 550	1 587	38	51 864
2012	24 759	5 700	21 388	1 693	40	53 581
2013	24 595	5 912	21 923	1 841	44	54 315

Tendances

Entre 2008 et 2013, hausse des jeunes de DEI de 1,6 %

Cette hausse est relative :

- moindre que celle observée sur l'ensemble de la demande d'emploi (rappel : + 3,7 %) ;
- statu quo lors du deuxième semestre 2013 ;
- recul depuis lors du 1^{er} trimestre 2014 (- 0,8 %).

→ d'autant plus remarquable en période de faible conjoncture.

Le taux de chômage harmonisé des jeunes diffère d'une région à l'autre :

Wallonie :	32,8 % en 2013	31,8 % en 2003
Bruxelles :	39,9 %	35,1 %
Flandre :	16,6 %	15,5 %
Pays :	23,7 %	21,8 %

De nombreux jeunes éprouvent des difficultés à s'insérer à l'emploi et ce, d'autant plus de manière durable. Le manque d'expérience ainsi qu'une moins grande maîtrise des techniques de recherche d'emploi sont des facteurs qui jouent en leur défaveur.

Pourquoi les périodes de récession économique marquent-elles encore plus les difficultés d'insertion des jeunes ?

D'une part, un contexte économique défavorable entraîne une diminution du volume des offres d'emploi (les opportunités d'emploi diffusées par le Forem ont diminué de 16,2 % entre 2012 et 2013) et des engagements des entreprises alors que la réserve de main-d'œuvre disponible tend à augmenter (+ 3,7 % entre 2008 et 2013). On peut émettre l'hypothèse qu'en cette période d'incertitude, les entreprises qui engagent privilégient des profils expérimentés et directement opérationnels à des jeunes fraîchement diplômés mais témoignant encore de peu ou pas d'expérience.

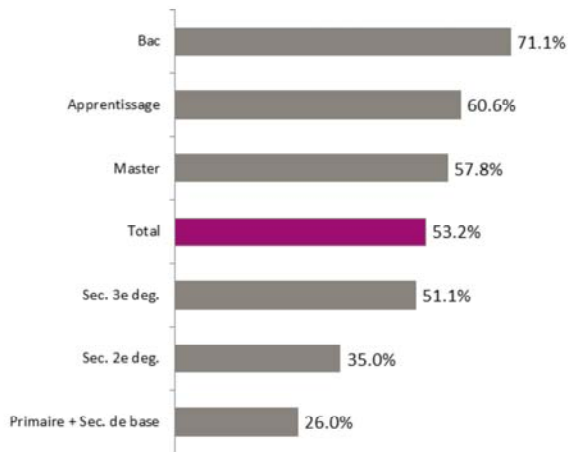
D'autre part, le secteur intérimaire est l'un des premiers secteurs touché en cas de difficulté économique et voit son activité sensiblement baisser. Or, l'intérim représente un canal d'insertion à l'emploi important pour ce public.

La tendance à la stabilisation et ensuite à la diminution des jeunes lors des derniers mois de

2013 (sur base annuelle) se poursuit en 2014. Lors du premier trimestre 2014, leur nombre à diminué de 0,8 % par rapport au premier trimestre 2013.

Le niveau d'insertion des jeunes à la sortie des études

Taux d'insertion à 6 mois des jeunes inscrits
entre juin et octobre 2012 par grands niveaux d'études,
Wallonie(hors Communauté germanophone)
Source : Le Forem



Public suivi : 25.134 demandeurs d'emploi de moins de 25 ans
inscrits au Forem entre juin et octobre 2012

Tendances

Le **niveau d'études** est le facteur le plus influent sur le taux d'insertion à 6 mois des jeunes inscrits pour la première fois au Forem.

Le « bachelor » a le meilleur taux d'insertion à 6 mois : 71,1 %

Suivent l'apprentissage : 60,6 %
puis le master : 57,8 %.

Les formations permettant des stages en entreprises semblent obtenir un meilleur taux d'insertion.

Une analyse des secteurs d'insertion des jeunes identifie **quatre secteurs porteurs pour ce public** :

- hébergement et restauration,
- activités spécialisées, scientifiques et techniques,
- activités de service administratif et de soutien (agences intérim),
- enseignement.

3.2. ELEMENTS BUDGETAIRES



Comparaison interrégionale des budgets de dépenses 2013 : emploi et formation

Comparaison régionale (territoriale) 2013 en parts budgétaires (milliers EUR) des dépenses liées à l'emploi et la formation Source : Université de Namur, CERPE								
2013 (comparaison territoriale)	Dépenses en milliers EUR			Part des dépenses dans le budget			Ratios comparaison	
	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Wal./FL	Bxl./Fl
Emploi	1.245.128	896.889	297.156	4,85%	5,93%	4,57%	1,22	0,94
Formation	216.745	298.827	53.529	0,84%	1,98%	0,82%	2,34	0,97
Total emploi et formation	1.461.873	1.195.716	350.683	5,70%	7,91%	5,39%	1,39	0,95
Total Général	25.668.981	15.112.072	6.505.662					

La part des dépenses dans le budget wallon alloué à l'emploi (5,93 % du budget total) et à la formation (1,98 %) est la plus élevée des 3 régions.

En ce qui concerne la formation, deux fois plus de moyens sont proportionnellement alloués à la Wallonie par rapport à la Flandre (ratio de 2,34).

Source : Université de Namur, S. Thonet, B. Scorneau, V. Schmitz, et R. Deschamps, Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2013 des entités fédérées. Department of Economics, Working Papers, Série Politique Economique, N° 64 - 2013/04



Evolution des dépenses ONEM : Belgique

Evolution des dépenses dans les trois groupes et dans le régime des titres-services (en millions d'EUR)

	2000	2007	2012	2013	Evol. 2000 - 2013	Evol. 2007 - 2013	Evol. 2012 - 2013
Chômeurs indemnisés (y compris chômeurs avec complément d'entreprise)	4 925,33	6 215,98	6 916,98	7 121,64	+ 2 196,30	+ 14,6 %	+ 3,0 %
Demandeurs d'emploi	2 468,60	3 657,52	4 338,48	4 624,72	+ 2 156,12	+ 26,4 %	+ 6,6 %
Non-demandeurs d'emploi	2 456,74	2 558,46	2 578,50	2 496,92	+ 40,18	- 2,4 %	- 3,2 %
Travailleurs soutenus par l'ONEM	751,75	1 190,24	1 980,76	1 836,13	+ 1 084,38	+ 54,3 %	- 7,3 %
Chômage temporaire	281,62	381,41	766,77	824,35	+ 542,73	+ 116,1 %	+ 7,5 %
Allocations assimilées au chômage temporaire	15,60	33,37	41,35	45,18	+ 29,59	+ 35,4 %	+ 9,3 %
Travailleurs à temps partiel	145,90	191,64	241,52	249,06	+ 103,17	+ 30,0 %	+ 3,1 %
Mesures d'activation	308,63	583,81	931,12	717,53	+ 408,90	+ 22,9 %	- 22,9 %
Travailleurs aménageant leur temps de travail	242,07	649,45	835,00	832,29	+ 590,22	+ 28,2 %	- 0,3 %
Crédit-temps	0,00	337,35	444,14	432,08	+ 432,08	+ 28,1 %	- 2,7 %
Interruption de carrière ordinaire	201,14	200,30	205,05	193,76	- 7,37	- 3,3 %	- 5,5 %
Congés thématiques	36,98	108,89	182,59	204,03	+ 167,05	+ 87,4 %	+ 11,7 %
Prépension à mi-temps	3,95	2,91	3,21	2,41	- 1,54	- 17,2 %	- 24,8 %
Total des 3 groupes	5 919,15	8 055,66	9 732,74	9 790,05	+ 3 870,91	+ 21,5 %	+ 0,6 %
Titres-services	0,00	652,87	1 607,24	1 649,07	+ 1 649,07	+ 152,6 %	+ 2,6 %
Total général	5 919,15	8 708,53	11 339,99	11 439,12	+ 5 519,98	+ 31,4 %	+ 0,9 %

Entre 2012-2013 :

+ 3 % chômeurs indemnisés
→ + 6,6 % pour les demandeurs d'emploi.

- 7,3 % travailleurs soutenus par l'ONEM
→ - 22,9 % mesures d'activation suite à la suppression de Win-Win ;
→ + 7,5 % chômage temporaire suite à la mauvaise conjoncture.

- 0,3 % travailleurs aménageant leur temps de travail
→ - 24,8 % prépension à mi-temps.

+ 2,6 % des titres-services.



Source : ONEM, L'ONEM en 2013, indicateurs du marché du travail et évolution des allocations, p.231

En 2013, les dépenses dans les trois groupes ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente (+ 57,31 millions €, soit + 0,6 %).

En raison de la hausse du nombre d'utilisateurs de titres-services (+ 2,6 %), l'augmentation des dépenses est encore plus importante en prenant également ces dépenses en compte (+ 0,9 %).

Par rapport à 2007, l'année précédant la crise, les dépenses pour les trois groupes d'allocataires sont, en 2013, plus élevées de quelque 20 %.

Au sein des groupes, des variations apparaissent :

- Hausse de 3 % chez les **chômeurs indemnisés** : + 6,6 % pour les demandeurs d'emploi contre - 3,2 % pour les non-demandeurs d'emploi.
- Diminution des dépenses auprès des **travailleurs soutenus par l'ONEM** (- 7,3 % par rapport à 2012) . Cette diminution est due à la forte diminution des dépenses pour le plus grand sous-groupe en 2012, à savoir les *mesures d'activation et ce, suite à la*

suppression du plan win-win (- 213,59 millions €, soit – 22,9 %). Les autres sous-groupes augmentent : le *chômage temporaire* (+ 57,58 millions €, c.-à-d. + 7,5 %) à la suite de la *dégradation de la conjoncture économique* a comme conséquence qu'en 2013, ce sous-groupe devient le plus important sous-groupe de travailleurs soutenus par l'ONEM.

- Recul de – 0,3 % parmi les **travailleurs aménageant leur temps de travail**. Au sein de ce groupe, la diminution est de - 24,8 % pour les prépension à mi-temps.

Evolution des dépenses : Régions

Evolution des dépenses selon la région
(en millions d'EUR)

	Région flamande	Région wallonne	Région de Bruxelles-Cap.	Pays
Chômeurs indemnisés DE (y compris chômeurs avec complément d'entreprise)	1 718,66 37,2 %	2 039,52 44,1 %	866,53 18,7 %	4 624,72 100 %
Chômeurs non-demandeurs d'emploi (y compris chômeurs avec complément d'entreprise)	1 599,21 64,0 %	743,82 29,8 %	153,88 6,2 %	2 496,92 100 %
Chômeurs temporaires et allocations assimilées	486,22 55,9 %	342,77 39,4 %	40,54 4,7 %	869,54 100 %
Travailleurs à temps partiel avec AGR	120,63 48,4 %	99,30 39,9 %	29,13 11,7 %	249,06 100 %
Mesures d'activation	327,05 45,6 %	320,27 44,6 %	70,20 9,8 %	717,53 100 %
Interruption de carrière et crédit-temps ¹	589,55 70,8 %	198,56 23,9 %	44,18 5,3 %	832,29 100 %
Titres-services	1 006,22 61,0 %	440,12 26,7 %	202,73 12,3 %	1 649,07 100 %
Total 2013	5 847,55 51,1 %	4 184,38 36,6 %	1 407,20 12,3 %	11 439,12 100 %
Population en âge de travailler 2013 ²	4 150 918 57,2 %	2 331 921 32,1 %	774 038 10,7 %	7 256 877 100 %
Total 2012	5 711,33 50,4 %	4 226,31 37,3 %	1 402,35 12,4 %	11 339,99 100 %
Total 2007	4 295,30 49,3 %	3 407,60 39,1 %	1 005,60 11,5 %	8 708,50 100 %
Total 2000	3 031,90 51,2 %	2 255,30 38,1 %	632,20 10,7 %	5 919,40 100 %
Différence 2000 - 2007 (2000=100)	141,7	151,1	159,1	147,1
Différence 2007 - 2013 (2007=100)	136,1	122,8	139,9	131,4
Différence 2000 - 2013 (2000=100)	192,9	185,5	222,6	193,2
Différence 2012 - 2013 (2012=100)	102,4	99,0	100,3	100,9

Entre 2012-2013, évolution des dépenses pour les 3 groupes d'allocataires :
+ 2,4 % en Flandre,
+ 0,3 % à Bruxelles,
- 1,0 % en Wallonie.

Selon le sous-groupe, surreprésentation par rapport à la population en âge de travailler en :

- Flandre, 70,8 % interruption de carrière ou crédit-temps.
- Wallonie, 44,6 % mesures d'activation.
- Bruxelles, 18,7 % chômeurs indemnisés DE.

Source : ONEM, L'ONEM en 2013, indicateurs du marché du travail et évolution des allocations, p.232



En termes relatifs, les dépenses totales pour les trois groupes d'allocataires ainsi que pour le régime des titres-services ont augmenté sur une base annuelle

- en Région flamande (+ 2,4 %).
- dans la Région de Bruxelles-Capitale, elles restent toutefois stables (+ 0,3 %).

En Wallonie, elles ont légèrement diminué (- 1,0 %).

La part de chaque région dans les dépenses diffère considérablement par sous-groupe :

- Le poids de la Région flamande est le plus important chez les travailleurs qui *aménagent leur temps de travail au moyen d'une interruption de carrière ou d'un crédit-temps* (70,8 %).
- Quant à la Région wallonne, elle est surreprésentée en comparaison avec la population en âge de travailler pour ce qui concerne les dépenses relatives aux *mesures d'activation* (44,6 %).
- Tandis qu'à la Région de Bruxelles-Capitale, c'est le cas pour les dépenses relatives aux *chômeurs indemnisés demandeurs d'emploi* (18,7 %).

4. LES POLITIQUES ACTUELLES (1)

1. AIDES DIRECTES/FINANCIERES

1. Fédérales : réductions de cotisations sociales (ONSS), Activa (Start), CPE, CAI, CEP,...
2. Régionales : APE (ACS)/SESAM, PTP, PFI, Chèques-formation, Crédit-adaptation, tutorat,...

2. DISPOSITIFS DE GESTION DU MARCHÉ

1. Accompagnement vs contrôle : de l'Accord 2004 au décret Accompagnement individualisé
La Garantie jeunesse
2. Pénuries et fonctions critiques :
 1. Essais-métiers, formations qualifiantes, promotions des métiers techniques, pôles de compétitivité, job focus (PM2V)
 2. Métiers d'avenir
3. Développement et valorisation des compétences
 1. Screenings, bilans de potentiel
 2. Formations qualifiantes, secteurs innovants (CdC), alternance, stages de transition
 3. Validation des compétences.
4. Les travailleurs victimes de restructuration
Outils de reconversion : cellules de reconversion, outplacement
5. Les pièges à l'emploi :
 1. Accueil de la petite enfance
 2. Mobilité
6. L'auto-crédation d'emploi
SAACE, Bourses de pré-activité, fonds de participation, micro-crédit, Airbag.



Aides directes et financières : destinées à favoriser l'insertion ou le maintien dans l'emploi d'individus en diminuant les coûts salariaux (et modulées selon le degré d'éloignement du bénéficiaire du marché de l'emploi) investissant dans leur formation. Ces dernières sont importantes car empêchent ou visent à empêcher la perte de compétences, phénomène encore trop souvent rencontré chez les travailleurs âgés lorsqu'ils perdent leur emploi

Dispositifs : outils plutôt collectifs, reposant sur des opérateurs publics ou privés, destinés à fluidifier le marché en garantissant, au-delà des interventions financières, la présence de compétences attendues sur le marché ou favorisant leur insertion.

Accompagnement et contrôle : pourquoi l'un et l'autre (volonté des OS : manque, avéré, d'emplois (convenables)). MMPP. Collaboration Forem/ONEm

Pénuries et fonctions critiques : expliquer la différence et renverser certains clichés.

Pourquoi les pénuries ? Plusieurs motifs. Depuis l'école qui ne met plus ou pas assez sur le marché de l'emploi les qualifications requises ainsi que les attitudes idoines (« soft skills ») jusqu'à un phénomène culturel (stéréotypes, représentation des métiers) et un manque de prospective de la part des concepteurs de programmes scolaires. Mais aussi les conditions de travail – dont le problème de pénibilité.

4. LES POLITIQUES ACTUELLES (2)

3. La 6^e réforme de l'Etat : transfert des compétences Emploi aux régions

Une chance pour la Wallonie mais faire plus avec moins, rationaliser

- Les aides financières : réductions ONSS, Activa, Titres-Service, Congé Education payé, Fonds de reclassement, permis de travail
 - Budget aides directes doublé (de 700 mios € à 1,5 milliard €)
 - Aides à l'emploi ou aides économiques ?
- Le contrôle de disponibilité
 - Vers la 7^e réforme ?
- Les ALE

4. L'accord socio-économique fédéral 2011

La réforme du chômage

- Dégressivité des allocations de chômage
- Nouvelles catégories de chômeurs soumises à contrôle : chômeurs âgés, temps partiels (AGR), porteurs de handicap
- Contrôle des jeunes en stage d'insertion et limitation à 3 ans des allocations d'insertion



Transferts :

- clé IPP et, pour le volet Emploi, 90 % du budget transféré (avec mécanismes compensatoires pendant 10 ans).
- Les régions décident de l'affectation : emploi ou autres affectations;
- 34 aides financières en Wallonie (selon UWE) : le transfert est une occasion unique de simplifier et rationaliser ces aides afin de les rendre plus transparentes, plus accessibles et surtout plus efficaces.

5. DES SPECIFICITES BELGES

1. UN DIALOGUE SOCIAL INEDIT

Pierre angulaire du droit du travail :

AIP, accords sectoriels, conventions d'entreprise, CAI, CEP, conciliateurs sociaux, gestion paritaire des parastataux socioéconomiques, Groupe des 10, CNT, CCE,...

2. DES AMORTISSEURS SOCIAUX : pourquoi la B a mieux résisté aux crises...

1. Chômage économique, pré-pensions, cellules de reconversion,
2. La durée illimitée des allocations de chômage
AC vs revenu d'intégration : un leurre.
3. L'Etat employeur : emplois publics et subventionnés
Les aides à l'emploi non-marchand : aides à l'emploi ou financement alternatif de politiques sectorielles?

3. DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS DANS DES POLITIQUES ACTIVES

1. Centres de compétence, formations spécialisées, groupement d'employeurs
2. Des SPE forts agissant avec une faisceau de partenaires spécialisés
(publics/associatifs/privés : insertion, accompagnement, formations de base)

4. MAIS AUSSI : UN CLOISONNEMENT INSTITUTIONNEL

Trop peu de liens entre enseignement (y compris supérieur) et emploi.



EN GUISE DE CONCLUSION

- EMPLOI ET ECONOMIE
 - Et si des politiques économiques, efficaces, inscrites dans la durée suffisaient?
- EMPLOI ET ENSEIGNEMENT
 - La nouvelle communauté éducative : l'entreprise formatrice, voire éducatrice.
- Une Wallonie et une RBC autonomes et prospères en 2022
 - Une réserve de jeunes talents
 - Les métiers d'avenir



VOUS ETES LES TALENTS DE
DEMAIN



